

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS1373

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 22, substituer au mot :

« mentionnées à »,

les mots :

« en application de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.